



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Info relevé de décisions commission Appel disciplinaire du 06.03.25

- Infos PV Commission Discipline du 05.03.2025 et du 06.03.25

- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 01.03.25 et 04.03.25

- PV Commission des Statuts et Règlements du 04.03.25

-- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 04.03.25

-PV Commission d'organisation des Compétitions du 06.03.25

- PV Commission restreinte Foot Animation du 06.03.25

- Page Technique

TIRAGE COUPE

Retrouvez dans ce numéro le tirage de la coupe 77 SENIORS

visible sur Footclubs et le site internet du District

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les

► **Challenges** Foot Animation et Féminins U11F programmés le **samedi 15.03.25**

FESTIFOOT

Retrouvez dans ce numéro :

► Festifoot U6-U7 du 08/03/25, 15/03/25 et 29/03/25

► Festifoot U8-U9 du 08/03/25, 22/03/25 et 29/03/25

FERMETURE SITE DE LE MEE SUR SEINE

Le site de Le Mée sur Seine sera fermé le mardi 11 octobre 2025

FOOT ANIMATION

Nous rappelons à tous les clubs de communiquer les horaires des compétitions au plus tôt lorsqu'ils sont « recevants », afin que chacun puisse s'organiser au mieux.

COMMUNIQUE

Dans la continuité des incidents survenus à Dammarie les Lys le 09/02/2025 lors d'une rencontre régionale U20, l'application d'un principe de précaution est prolongée pour le Week-End des 08 et 09 mars 2025, dans l'attente des éléments complémentaires demandés aux propriétaires et utilisateurs des installations.

En conséquence, les matches départementaux de la catégorie « U14 » à la catégorie « Anciens » des clubs de **DAMMARIE FC** et **CS MEAUX Académie** sont reportés à une date ultérieure ainsi que les matches de ces mêmes catégories sur le **territoire de Dammarie**.

Néanmoins, la **reprise de la Pratique Foot Animation Départementale** (domicile / extérieur) pour les catégories de **U6 à U13** est à nouveau autorisée pour les clubs de DAMMARIE FC et du CS MEAUX Académie, à partir de ce Week-End.

FMI FOOT ANIMATION

Depuis 2 ans maintenant, l'utilisation de la FMI est **obligatoire pour les Critériums « Excellence »**.

Après vérification, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne l'utilisent pas, ce qui pose un problème de plus en plus important dans la gestion de la pratique, sachant que cette procédure est désormais indispensable **dans le fonctionnement fédéral**.

Nous vous informons que les dispositions réglementaires prévues à l'Article 44.4 du RSG seront appliquées à compter du 08/03/2025.

Par ailleurs, l'utilisation de la FMI est **également obligatoire** sur l'ensemble des Critériums Espoirs.

La Feuille de Match « papier » doit être établie **uniquement** dans le cadre d'un dysfonctionnement avéré. **Le modèle à utiliser est celui qui se trouve sur le site du district**

FILLOFOOT U7F

Retrouvez dans ce numéro

► FILLOFOOT du 15.03.25

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 8 et 9 mars 2025



M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mercredi 12 mars 2025

Commission des Statuts et Règlements
18h00

Jeudi 13 mars 2025

Commission de Discipline
16H00

Jeudi 13 mars 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mercredi 12 mars 2025

Commission de Discipline
16H00

Point Comm'

Mars 2025

Dans une volonté constante de collaboration entre les instances déconcentrées de la FFF, le District de Football de Seine-et-Marne a eu l'honneur d'accueillir aujourd'hui une délégation du District de Football des Vosges pour une journée d'échange et de « benchmark ».

Cette rencontre visait à approfondir les échanges sur le fonctionnement des commissions disciplinaires et réglementaires, tant en première instance qu'en appel, afin de partager les bonnes pratiques et d'harmoniser les méthodes de travail au service du football amateur.

Cette réunion a été marquée par la présence, durant une partie de la journée, de Claude DELFORGE, Président de la Ligue de Football Amateur (LFA).

Parmi les thématiques abordées :

- L'amélioration des procédures disciplinaires pour garantir des décisions plus justes et transparentes
- La lutte contre les incivilités sur et en dehors des terrains
- La préservation de l'intégrité et de l'équité sportive

Un grand merci aux participants pour ces échanges constructifs, qui participent activement au développement d'un football amateur plus structuré, responsable et respectueux des valeurs du sport.



Ce samedi 22 février, sur la journée complète, la CDA a renouvelé son initiative de l'année passée : inviter la CDA du Val de Marne et de Paris et plus spécifiquement leurs arbitres participants à la Filière Arbitrage Régionale afin de participer à un premier stage en commun.

Les arbitres de notre district ont donc pu rencontrer leurs futurs collègues venant des districts 94 et 75, avec qui ils passeront également le concours pour devenir Arbitre de Ligue en fin de saison. Ils ont ainsi pu se comparer sur leur niveau physique et en apprendre davantage sur des sujets techniques avec de l'analyse vidéo.

Les arbitres ont été ainsi ravis de découvrir à quelques mois de l'échéance, des figures importantes de l'arbitrage régional.

Le mercredi 26 février, notre sélection U14 du District de Seine-et-Marne était en action lors des Interdistricts !

- Victoire 3-0 face au District des Yvelines (78)
- Match nul 0-0 contre le District de l'Essonne (91)
- Défaite 1-2 face au District de Paris (75)

Une belle journée de compétition avec de l'engagement et de la progression pour nos jeunes talents !



Le 18 février, la sélection U16 du District de Seine-et-Marne a disputé les Interdistricts avec détermination

- Match nul 0-0 contre la sélection du 78
- Défaite 1-0 face au 91
- Victoire 1-0 contre le 92

Une journée riche en apprentissage et en engagement pour nos joueurs ! Bravo à eux pour leur combativité



Rejoignez-nous!

Le Point
Comm' 

Mars 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



Point Comm'

Mars 2025

Le 8 mars 2025, ne manquez pas la troisième édition de Toutes Foot !

- Complexe Sportif Patrice Sourie – Rue de la Libération, 77220 Tournan-en-Brie
- De 9h à 18h



Au programme :

- Tombola gratuite et bâches de tirs,
- Des rencontres ouvertes à toutes
- Stand d'initiation à l'arbitrage

Cet événement est une belle opportunité de célébrer et mettre à l'honneur tous les rôles que les femmes peuvent occuper dans le monde du football.

Venez nombreuses pour partager cette journée placée sous le signe du sport et de la convivialité !

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription (présent sur le site internet du district) pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Soirée de Remise des Dotations : Rendez-vous le 11 mars 2025

Le mardi 11 mars 2025, à 19h00, le siège de notre partenaire Crédit Agricole Brie Picardie, situé à Marne-la-Vallée, accueillera la soirée de remise des dotations destinées aux clubs du département.

Lors de cet événement, plusieurs dotations seront attribuées :

- Label FFF
- Label Départemental « Club Inclusif »
- Équipements pour les clubs de FUTSAL disposant de licencié(e)s Jeunes
- Équipements pour les Sections Sportives

Les clubs concernés ont été informés par e-mail via leur boîte officielle.

Accès au site :

- Piéton : Osmose, 8 rond-point Simone Veil - 77 700 Chessy
- Voiture : Accès à l'arrière du bâtiment - 17 rue du Luxembourg, 77 144 Montévrain

Attention, la présence des représentants des clubs est obligatoire afin de récupérer les dotations. Aucun retrait ultérieur ne sera possible.



Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Mars 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



UNAF 77



Le mercredi 19 février, l'équipe de l'UNAF 77 a rencontré l'équipe Vétérans du club de VILLENOY A.C sur les installations sportives de ce dernier.

L'UNAF tient à remercier le Président du club ainsi que toutes les personnes présentes pour leur accueil et le bon déroulement de la rencontre qui s'est déroulée dans un très état d'esprit.

Prochain match le 06 mars contre l'équipe Vétérans de GRETZ TOURNAN au stade de Tournan en Brie.





Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

RELEVÉ DE DECISIONS du jeudi 6 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 28913414
Gretz Tournan 21 – Claye Souilly S 22
U18 D1 du 25/01/25

Match 28913378
Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux
U18 D1 du 01/12/24

Match 28245441
St Thibault FC - Nanteuil Les Meaux 1
Seniors D2A du 09/02/25



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 5 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25

Match 28239108
Mitry Compans Goelly 2 – Villeparisis USM 1
Seniors D1 du 26/01/25

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024

Match 53121794
Dammartin CS – Brie Est Foot Club.
Vétérans coupe 77 du 23/02/25

CHAMPIONNAT

Match 29272761
Bombonnaise AS 21 – Braytois C.S. 21
U16 D3 Poule E du 02/03/25

Match 28281798
Claye Souilly – Vaires Ent. Et C. US
U14 D1 du 01/03/25

Match 28246755
ST Pathus Oissery ES – Quincy Voisins FC US
Senior D3 Poule A du 02/03/25

Match 29253856
Ent. Crisenoy-Arc 32 – Fontenay Tresigny As 32
Vétéran D4 du 02/03/25

Match 53121931
Briard SC 21 – Cesson VSD ES 21
Coupe 77 U18 du 02/03/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City
Seniors D2C du 02/02/25

Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25

Match 28246757
Villenoy – ES Brie Nord
Seniors D3A du 09/02/25

MATCH 28913598
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024

CONVOCATIONS

Match 28917693
Champs S/Marne Foot 22 – Cesson VSD Es 21
U14 D2 du 08/02/25

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

Match 29616772
Bois le Roi – MRT 2 Futsal
Futsal 2 du 16/02/25



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 6 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City
Seniors D2C du 02/02/25

MATCH 28913598 (dossier transmis par la Commission SR)
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024

Match 28913424
Roissy US – Cesson ESCV
U18 D1 du 09/02/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25

Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25

Match 28246757
Villenois – ES Brie Nord
Seniors D3A du 09/02/25

CONVOCATIONS

Match 28917693
Champs S/Marne Foot 22 – Cesson VSD Es 21
U14 D2 du 08/02/25

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

Match 29616772
Bois le Roi – MRT 2 Futsal
Futsal 2 du 16/02/25



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du samedi 01 mars 2025

Commission Plénière

Présidence : Jean François DIDIER (CD)

Secrétaire de la séance : Gilbert BESNARD

Présents : Jean-Claude DEROZIER – Jean-Marc DENIS – Patrick COLLUMEAU – Jean-Marie ROBY – Claude ADAM

Excusés : Mohamed LAZREG – Dominique DA ROCHA

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référént Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référént Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29236343 AFPO 21 – FERT S/ JOUARRE 21 – U14 D4B du 08/03/2025 à 15h00

La Commission,

Après une déclaration commune des deux clubs quant au report du match du 15/02/2025 consécutive à une volonté du club de AFPO,

Considérant que cette déclaration du club AFPO fait suite à des incidents entre des jeunes de différentes communes,

Considérant après échange avec les dirigeants des deux clubs qu'ils mettront tout en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que la rencontre se déroulera sur les installations du STADE ETIENNE CORTOT 1 de LIZY SUR OURCQ,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre central officiel ADULTE à la charge du club de AFPO et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de FERTE S/ JOUARRE.

Match n° 28919723 LOGNES 21 – BUSSY ST GEORGES 23 – U14 D3B du 08/03/2025 à 15h00

La Commission,

Après information du club de LOGNES d'incidents étant intervenus entre des jeunes de Lognes et de Bussy dans la semaine précédant la rencontre,

Considérant que le club de Lognes avait demandé le report de la rencontre,

Considérant qu'il n'est pas fait état depuis de problèmes entre ces jeunes,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que la rencontre se déroulera sur les installations du PARC DES SPORTS DU SEGRAIS 2 de LOGNES,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre central officiel ADULTE à la charge du club de LOGNES.

Match n° 29221063 FERTE S/ JOUARRE 1 – AFPO 1 – Seniors D4A du 09/03/2025 à 15h00

La Commission,

Après signalement de match sensible par le club de AFPO,

Après échange avec les dirigeants des deux clubs,

Considérant que des incidents ont eu lieu lors du match aller,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant qu'il est déjà désigné par la CDA un (1) Arbitre central officiel,

Considérant que la rencontre se déroulera sur les installations du STADE REAUBOURG 1 de FERTE S/ JOUARRE,

Considérant que le club de FERTE S/ JOUARRE s'est engagé à informer la Police Municipale de ce match afin qu'elle assure une présence,

Décide la signation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club AFPO et de un (1) Délégué officiel à la charge du club de FERTE S/ JOUARRE.

Match n° 29272543 AFPO 21 – CHANGIS 21 – U16 D3C du 09/03/2025 à 13h00

La Commission,

Après signalement d'incidents entre des jeunes des communes voisines,

Après échange avec le Président de AFPO,

Considérant que les tensions se sont apaisées,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel ADULTE à la charge du club AFPO.

Match n° 28913433 SAVIGNY LE TEMPLE 21 – NANTEUIL LES MEAUX 21 – U18 D1 du 09/03/2025 à 14h00

La Commission,

Après information reçu du club de NANTEUIL concernant ses craintes suite aux derniers incidents s'étant situés dans le secteur,

Considérant après échange avec le Président du club de SAVIGNY,

Considérant que celui-ci s'engage à tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

Considérant qu'il va être procédé au changement de terrain pour l'utilisation de celui le plus sécurisé et que la Police Municipale va être informée,

Considérant que la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été également désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de NANTEUIL LES MEAUX.

Match n° 28923915 BUSSY ST GEORGES 21 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 22 – U18 D1 du 09/03/2025 à 14h00

Considérant que la rencontre a été signalée par les services administratifs comme étant sensible,

Considérant les incidents s'étant déroulés lors de la rencontre contre MONTEREAU ASA du 10 novembre 2024,

Considérant qu'il a été déjà désigné un (1) Arbitre officiel et un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge partagée des deux clubs.

Match n° 28246556 COULOMMIERS BRIE 1 – ROISSY EN BRIE 1 – Seniors D2B du 09/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant que la rencontre a fait l'objet d'un signalement de la part de COULOMMIERS pour le match du 16/02/2025,

Considérant que cette rencontre a été reportée à la demande des autorités,

Considérant qu'il a été désigné un (1) Arbitre officiel et un (1) Délégué officiel,

Considérant que cette mesure est suffisante,

Décide de valider les mesures décidées.

Match n° 29272806 AMICALE MONTEREAU AS 22 – AVONNAISE US FOOT 22 – U16 D3E du 09/03/2025 à 10h45

La Commission,

Considérant la mise en alerte du service administratif du District,

Considérant la déclaration de match sensible par le club AVONNAISE US FOOT,

Considérant que d'après cette déclaration des tensions existent entre les jeunes des deux villes,

Considérant qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre,

Demande au club AMICALE MONTEREAU d'informer sa Mairie pour qu'elle mandate la Police Municipale afin qu'elle assure une surveillance,

Décide de désigner un (1) Arbitre officiel ADULTE à la charge de AVONNAISE US FOOT.

Match n° 28913653 VILLEPARISIS USM 21 – DAMMARIE LES LYS FC 21 – U16 D1 du 09/03/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant la mise en alerte du service administratif du District,

Considérant les incidents s'étant déroulés durant le week-end du 09/02/2025,

Considérant la proximité de la ville de Meaux,

Considérant après échange avec le Président du club de VILLEPARISIS que celui-ci mettra tout en œuvre pour sécuriser le rencontre, terrain clos et alerte Police Municipale,

Considérant que la CDA a procédé à la désignation d'un (1) Arbitre central officiel et d'un (1) Délégué officiel,

Décide de valider les mesures décidées.

Match n° 29222635 NANGIS ES 2 – MORMANT FC 2 – Seniors D2C

Match n° 29222695 MORMANT FC 2 – NAGIS ES 2 – Seniors D2C

La Commission,

Considérant que dans la semaine précédent le match aller du 01/12/2024 les clubs de NANGIS ES et MORMANT FC ont informé les services administratifs du District d'incidents entre les jeunes des deux villes,

Considérant après échange avec les Présidents des deux clubs que leurs installations respectives ne permettent pas de sécuriser une rencontre,

Considérant par ce fait qu'il convient de programmer les matchs aller et retour à huis clos,

Décide que le match aller N° 29222635 se déroulera le jeudi 20 mars 2025 à 20h00,

Décide que le match retour N° 29222695 se déroulera le mardi 6 mai 2025 à 20h00,

Décide que les rencontres aller et retour seront jouées à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de trois (3) Arbitres officiels et de deux (2) Délégués officiels à la charge des deux clubs.

**Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants au secrétariat administratif du District 24h avant la rencontre. RSG District Article 40.6 et 13.5.
(Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).**



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 04 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28279304 COMBS LA VILLE CA 1 – BRIARD SC 1 – Seniors D2C du 09/03/2025 à 15h00

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club BRIARD SC,

Considérant que le match aller a fait l'objet d'un traitement en Commission de Discipline suite à des bousculades sans violences à la fin de la rencontre,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de BRIARD SC.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 04 mars 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX –Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

CHAMPIONNAT

MATCH 28246540

SAVIGNY FC 1 – VAL D'EUROPE 2

SENIORS D2B DU 26/01/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 25/02/2025, du club de SAVIGNY FC, concernant M. SISSOKO Bakari et M. SOBRAL Bruno joueurs de VAL D'EUROPE susceptibles d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de VAL D'EUROPE n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. SISSOKO Bakari a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 26/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de VAL D'EUROPE évoluant en SENIORS D2B a disputé la rencontre officielle :

Le 19/01/2025 VAL EUROPE 2 – LE PIN 1

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 19/01/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre en rubrique

Considérant que le match du 19/01/2025 est homologué

Considérant que le joueur M. SOBRAL Bruno a été sanctionné de 4 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 04/12/2024 avec date d'effet du 02/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 06/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 02/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 26/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de VAL D'EUROPE évoluant en SENIORS D2B a disputé les rencontres officielles :

Le 08/12/2024 ROISSY 1 - VAL EUROPE 2
Le 15/12/2024 VAL EUROPE 2 – LESIGNY 1
Le 19/01/2025 VAL EUROPE 2 – LE PIN 1

Considérant que le joueur ne figure pas sur les FMI des 08/12/2024, 15/12/2024 et 19/01/2025, il n'a purgé que 3 matchs de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre en rubrique
Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAL D'EUROPE, et en attribue le gain, (3 points ; 1 but) à l'équipe de SAVIGNY FC 1

De plus, elle inflige aux joueurs, M. SISSOKO Bakari et SOBRAL Bruno, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 10/03/2025

RSG District article 40.1

- Débit de VAL D'EUROPE : 43.50 € + 90€,

- Crédit de SAVIGNY FC 1 : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28246747

PLESSIS PLACY 1 – BRIE NORD 1

SENIORS D3A DU 23/02/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 24/02/2025, du club de PLESSIS PLACY, concernant M. PILLON William joueur de BRIE NORD susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de BRIE NORD a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. PILLON William a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 12/02/2025 avec date d'effet du 17/02/2025, décision publiée sur FootClubs le 14/02/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 17/02/2025 (date d'effet de la sanction) et le 23/02/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de BRIE NORD évoluant en SENIORS D3A n'a pas disputé de rencontre officielle :

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 23/02/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BRIE NORD 1, et en attribue le gain, (3 points ; 2 buts) à l'équipe de PLESSIS PLACY 1

De plus, elle inflige au joueur, PILLON William, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 10/03/2025

RSG District article 40.1

- Débit de BRIE NORD : 43.50 € + 45€,

- Crédit de PLESSIS PLACY : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPES

MATCH 53121935

MONTEREAU 1 – VILLEPARISIS 1

U18 COUPE 77 DU 16/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur M. TATEM Dany de MONTEREAU susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MONTEREAU n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. TATEM Dany a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 05/02/2025 avec date d'effet du 10/02/2025, décision publiée sur FootClubs le 07/02/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 10/02/2025 (date d'effet de la sanction) et le 16/02/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de MONTEREAU évoluant en U18D3 n'a pas disputé de rencontre officielle

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 16/02/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre

Par ces motifs

Dit match perdu à l'équipe de MONTEREAU 1, et qualifie l'équipe de VILLEPARISIS 1 pour le tour suivant

De plus, elle inflige au joueur, TATEM Dany, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 10/03/2025

RSG District article 40.1

- Débit de MONTEREAU : 43.50 € + 45€,

- Crédit de VILLEPARISIS : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53121962

NANTEUIL 2 – CPSP 2

SENIORS COUPE COMITE DU 16/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de CPSP, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe de NANTEUIL susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain, ou d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de NANTEUIL a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le dernier match de l'équipe supérieure s'est déroulé le 9/02/2025 et l'a opposé à St THIBAUT 2 dans le cadre du Championnat Senior D2A

Considérant que l'équipe 1 de NANTEUIL a été éliminée de la Coupe77 le 12/01/2025

Considérant qu'aucun joueur figurant sur la FMI en référence n'a participé aux rencontres des 12/01/2025 et 09/02/2025

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

- Débit de CPSP : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53064221

MORMANT FC 2 – MEAUX PORTUGAIS 1

COUPE CRITERIUM SENIORS FEMININ DU 22/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 24/02/2025, du club de MEAUX PORTUGAIS, concernant PONSOT Megane licence n°2543456874, BOULIER Ilana licence n°9603964993, FADILE Sabrina licence n°9602815121, LE PAYEN Antonia licence n°2548036637, RIVAUD Kimberley licence n°2545575068 et FADILE Anissa licence n°2548042792 joueuses de MORMANT FC, ces dernières ayant pris part au match de l'équipe supérieure en SENIORS D1 FEMININES du 08/02/2025 entre Mormant FC 1 et EFPF 2 (dernière rencontre officielle), l'équipe Mormant FC 1 féminine n'avait pas de match officiel programmé le 22 ou le 23/02/2025.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MORMANT a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que pour être prises en compte les réclamations d'après match doivent être formulées dans les 24h suivant la rencontre, lors d'un match de Coupe

Considérant que les réclamations ont été formulées 48h après la rencontre,

Par ces motifs

Dit réclamations non recevables (hors délai), résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 30bis

- Débit de MEAUX PORTUGAIS : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 28913413

BRIARD SC 21 – CESSON VSD 21

U18 D1 DU 26/01/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 19/02/2025, du club de BRIARD SC, concernant le joueur M. MINAMONA Loic Sevan de CESSON VSD susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de CESSON VSD et demande ses observations pour le 10/03/2025

MATCH 29616772

BOIS LE ROI 2 – FUTSAL MRT 2

SENIORS FUTSAL D2A DU 16/02/2025

Réserves du club de BOIS LE ROI concernant le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que pour être prises en compte les réserves doivent être appuyées dans les 48h suivant la rencontre,

Considérant que le club de BOIS LE ROI a confirmé ses réserves par courriel le 19/02/2025

Par ces motifs

Dit réserves non recevables (hors délai), résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 30

- Débit de BOIS LE ROI : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912383

VAIRES 31 – COURTRY F .31

VETERANS D3A DU 23/02/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 25/02/2025, du club de COURTRY F, concernant M. VINOT Maxime joueur de VAIRES susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de VAIRES et demande ses observations pour le 10/03/2025

MATCH 28919673

LESIGNY 21 – LOGNES 21

U14 D3B DU 01/03/2025

Match non joué pour nombre de joueurs insuffisant

La Commission demande aux 2 clubs de bien vouloir fournir leurs observations afin de déterminer lequel ne disposait pas de 8 joueurs nécessaires pour disputer la rencontre, pour le 10/03/2025

MATCH 29721725

CRECY 21 – VILLEPARISIS 22

U18 D3A DU 02/03/2025

Dossier en attente de la feuille de match

MATCH 29161423
PRESLES 21 – SENART M. 22
U18 D3B DU 02/03/2025

Réclamation du club de PRESLES par courriel en date du 04/03/2025 concernant l'ensemble des joueurs de SENART M. 22 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour

La Commission en informe le club de SENART M et demande ses observations pour le 10/03/2025

MATCH 29236264
MOUROUX 21 – BRIE FC 21
U14 D4B DU 08/03/2025

Courriel du club de BRIE FC en date du **28/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission dit demande irrecevable et ne peut donner suite à cette demande car hors délai (moins de 10 jours avant la rencontre)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913097
MORET VENEUX 31 – BRAYTOIS 31
VETERANS D3C DU 23/03/2025

Courriel du club de BRAYTOIS en date du **27/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 19/01/2025 et 16/02/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match 23/03/2025 aura lieu sur les installations du club de BRAYTOIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28911514
CROISSY 31 – VILLEPARISIS 31
VETERANS D2A DU 27/04/2025

Courriel du club de VILLEPARISIS en date du **03/03/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.*

Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 19/01/2025 et 02/03/2025 pour terrain impraticable considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match 27/04/2025 aura lieu sur les installations du club de VILLEPARISIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 53121880

LIEUSAINT 22 – FERTE S/J 21

U18 COUPE COMITE DU 23/02/2025

Réserves du club du club de FERTE S/J, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe de LIEUSAINT susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe de LIEUSAINT 21 ne disputait pas de rencontre le 23/02/2025

Considérant que le dernier match de la dite équipe a eu lieu le 9/02/2025 et l'a opposé à NANDY 21 pour le compte du Championnat U18 D2C

Considérant que les joueurs OMBA Mardoche, MAZANIELLO CHEZOL FR Yann et CENGIZ Enis, inscrits sur la feuille de match en référence ont participé à la rencontre du 09/02/2025

Par ces motifs

Dit réserves recevables et fondées

Match perdu à l'équipe de LIEUSAINT 22, et qualifie l'équipe de FERTE S/J 21 pour le tour suivant

- Débit de LIEUSAINT : 43.50 €

- Crédit de FERTE S/J: 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53121965

SERVON 2 – COURTRY ACADEMIE 2

SENIORS COUPE COMITE DU 02/03/2025

Réserves du club de SERVON, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe de COURTRY ACADEMIE 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe de COURTRY ACADEMIE 1 ne disputait pas de rencontre le 02/03/2025

Considérant que le dernier match de la dite équipe a eu lieu le 9/02/2025 et l'a opposé à PONTAULT 1 pour le compte du Championnat Senior D2A

Considérant que les joueurs ACAR Mevlana, FORTUNE Rayane, KERCHAOUI Mohamed Amine, KHELIFA Mehdi, MUBIALA Valentin, PEREIRA GONCALVES Renato, REIGNIER Kevin, YAZICI Emracan et YILMAZ Numan, inscrits sur la feuille de match en référence ont participé à la rencontre du 09/02/2025

Par ces motifs

Dit réserves recevables et fondées

Match perdu à l'équipe de COURTRY ACADEMIE 2, et qualifie l'équipe de SERVON 2 pour le tour suivant

- Débit de COURTRY ACADEMIE : 43.50 €

- Crédit de SERVON : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53121992

ROISSY US 1 – MCG 2

SENIORS COUPE 77 DU 02/03/2025

Réserves du club du club de ROISSY US, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe de MCG 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'équipe de MCG 1 ne disputait pas de rencontre le 02/03/2025

Considérant que le dernier match de la dite équipe a eu lieu le 09/02/2025 et l'a opposé à NOISY LE GD 1 pour le compte du Championnat Senior R3D

Considérant qu'après vérification, aucun joueur inscrit sur la FMI n'a participé à la rencontre du 09/02/2025

Par ces motifs

Dit les réserves recevables mais non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

- Débit de ROISSY : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 29253526

CHELLES 32 – VILLEPARISIS 32

VETERANS D4A DU 19/01/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 17/02/2025, du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur M. DOMINGUES Victor de CHELLES susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de CHELLES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. DOMINGUES Victor a été sanctionné de 3 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 11/12/2024 avec date d'effet du 09/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 13/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 09/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 19/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de CHELLES 32 évoluant en VETERANS D4A a disputé les rencontres officielles :

Le 22/12/2024 ST MARD 31 - CHELLES 32

Le 12/01/2025 COURTRY 32 - CHELLES 32

Considérant que le joueur ne figure pas sur les FMI des 22/12/2024 et 12/01/2025, il n'a purgé que 2 matchs de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CHELLES 32, et en attribue le gain, (3 points ; 1 but) à l'équipe VILLEPARISIS 32

De plus, elle inflige au joueur, DOMINGUES Victor, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 10/03/2025

RSG District article 40.1

- Débit de CHELLES : 43.50 € + 45€,
- Crédit de VILLEPARISIS : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29616910

FUTSAL MRT 1 – ESP SLT 1

SENIORS FUTSAL D2B DU 14/02/2025

La Commission demande des explications, aux 2 clubs concernant la réception de la feuille de match papier le 14/02/2025 à 14h59, pour une rencontre prévue le 14/02/2025 à 20h30

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de FUTSAL MRT explique avoir été contraint d'avancer le match au 13/02/2025 après avoir eu l'accord du club de ESP SLT, le gymnase étant indisponible le 14/02/2025 pour une compétition de tennis de table

Considérant que le club de FUTSAL MRT s'excuse de ne pas avoir informé le District

Considérant que la rencontre a eu lieu

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28911515

ANNET 31 – CHAMPS FFC 31

VETERANS D2A DU 23/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de ANNET a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de ANNET par messagerie, au DISTRICT, le 22/02/2025 à 14h22, le match étant programmé le 23/02/2025 à 09h30

Considérant que le club de ANNET a averti la permanence téléphonique du District.

Considérant que la permanence a transmis la procédure à suivre dans ce cas d'une fermeture hors délais.

Considérant que le club de CHAMPS FFC indique avoir été prévenu tardivement par le club d'ANNET.

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

Considérant que la rencontre a été reportée 2 fois, les 19/01/2025 et le 23/02/2025 pour terrain impraticable le club de CHAMPS FFC demande l'application de l'art 20.3

La Commission dit match à jouer sur le terrain de CHAMPS FFC et transmet le dossier à la COC RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

AUDITION

MATCH 29253694

COLLEGIEN 32 – BUSSY 31

VETERANS D4B DU 09/02/2025

CDM D2B DU 09/02/2025

Demande d'évocation du club de BUSSY par courriel en date du 10/02/2025, concernant la participation du joueur de COLLEGIEN, M. Ibrahima S., sous l'identité de M. Kwity B.
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Hors la présence de Laurent SABOTIER

Après avoir noté l'absence excusée
Du club de COLLEGIEN :
YANG Hubert, capitaine

Après audition
Du club de COLLEGIEN :
GROS Erwan, arbitre
VAILLANT Fabien, arbitre assistant
GRADAGNI Blagbo, éducateur
BIA LAYOUSSE Kwity, joueur
SAKHO Ibrahima, joueur

Du club de BUSSY :
GANICHE Julien, arbitre assistant
SANDOU Rodolphe, éducateur
DAMAS Gérard, capitaine

Étant précisé qu'il leur a été préalablement rappelé leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire. Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non-membres n'ayant pris part aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que pendant la rencontre, les partenaires du n°10 M. BIA LAYOUSSE Kwity l'interpellai sous le prénom d'Abraham, l'équipe de BUSSY a supposé que ce joueur n'était pas celui inscrit sur la FMI

Considérant que lors de l'audition les 3 personnes présentes de BUSSY ont confirmé que c'est bien BIA LAYOUSSE Kwity qui a participé à la rencontre en référence.

Considérant que le 2^{ème} prénom de M. BIA LAYOUSSE Kwity est Abraham

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit BUSSY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CHANGIS

Tournoi U10 et U11 du 24 mai 2025

Tournoi U12/U13 du 25 mai 2025

Tournoi U6/U7 et U8/U9 du 14 juin 2025

Merci de nous faire parvenir le déroulement des tournois (nb d'équipes/catégorie, temps de jeu)

BRAYTOIS CS

Tournoi Futsal U8/U9 du 12 avril 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

AVON

Tournoi U6/U7 et U10/U11 du 14 juin 2025

Tournoi U8/U9 et U12/U13 du 15 juin 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

GATINAIS VL

Tournoi U6/U7 du 19 avril 2025

Tournoi U8/U9 du 20 avril 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

GRETZ TOURNAN

Tournoi U8 et U10 du 27 avril 2025

Tournoi U6/U7, U9 et U11 du 1^{er} mai 2025

Merci de préciser, nb de matchs et temps de jeu par match



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 4 mars 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29241279	02/03/25	CRIT. 55 ANS Poule A	ANNET/THORIGNY/ ST TH 40	BRIE NORD 41
29241501	02/03/25	CRIT. 55 ANS Poule B	ANNET/THORIGNY/ST TH 41	BRIE NORS 40
29242075	02/03/25	CRIT. 55 ANS Poule E	PAYS DE BIERE 40	MONTEREAU AS 40

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fffr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RAS

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29906003	15/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule Q	MAROLLES AS 1	JFCG 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
08/02/25	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
08/02/25	U8/U9	A TORCY
08/02/25	U8/U9	A AS CHAMPS
08/02/25	U8/U9	A REBAIS
08/02/25	U8/U9	A MAGNY
08/02/25	U8/U9	A BUSSY
08/02/25	U8/U9	A HERICY VULAINES

08/02/25	U8/U9	A SAVIGNY
08/02/25	U8/U9	A MARLES
08/02/25	U6/U7	A BRIE NORD
08/02/25	U6/U7	A MAGNY
08/02/25	U6/U7	A ST THIBAULT

ERRATUM du PV du 25/02/2025

CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule D du 01/02/25

- Match 29907820 - ST PATHUS OISSERY 2 – FC MONTHYON 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM FEMININ U11 Poule B du 01/02/25

- Match 30173870 - ST PATHUS OISSERY 1 – ESP. FEMININ FC 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM FEMININ U13 Poule F du 01/02/25

- Match 29967479 - ROISSY EN BRIE 1 – LOGNES US 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE

Pris note

La commission annule l'amende

FORFAITS

MATCH 53066446 SENART MOISSY 1 – ST PATHUS 1 COUPE 77 SENIORS FEMININES du 01/03/25

Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe

L'équipe de SENART MOISSY est qualifiée pour le prochain tour

* **Forfait avisé**

MATCH 53066444 TRILPORT 1 – EFPF 2 COUPE 77 SENIORS FEMININES du 01/03/25

Lecture du courriel du club de l'ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU avisant du forfait de son équipe

L'équipe de TRILPORT est qualifiée pour le prochain tour

* **Forfait avisé**

MATCH 30089559 US TORCY 2 – VAUX LA ROCHETTE 1 COUPE 77 U18F du 01/03/25

Lecture du courriel du club de VAUX LA ROCHETTE FC avisant du forfait de son équipe

L'équipe de US TORCY 2 est qualifiée pour le prochain tour

* **Forfait avisé**

MATCH 29878725 PAYS DE FONTAINEBLEAU 31 – MONTEREAU ASA31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule G du 08/03/25

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

*1^{er} **Forfait avisé**

MATCH 29878935 PAYS DE FONTAINEBLEAU 31 – MONTEREAU ASA31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule N du 08/03/25

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29969215 NOISIEL FA 1 – MONTEREAU ASA 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule D du 08/03/25

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29969291 C.P.S.P. 1 – OZOIR FC 77 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule E du 08/03/25

Lecture du courriel du club d'OZOIR 77 FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916659 OZOUER LE VOULGIS CS 31 – MELUN FC 33 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule K du 08/03/25

Lecture du courriel du club d'OZOUER LE VOULGIS CS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905416 COLLEGIEN AS 1 – ASM FERTOISE FOOT 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule A du 08/03/25

Lecture du courriel du club de LA FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905857 BAGNEAUX NSP 1 – AVONNAISE US 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule L du 08/03/25

Lecture du courriel du club de BAGNEAUX NSP avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de BAGNEAUX NSP**

MATCH 29905858 BOCAGE AMICALE 1 – CHAMPENOIS MV 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule L du 08/03/25

Lecture du courriel du club de AMICALE BOCAGE avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905918 GATINAIS VAL DE LOING 2 – MORET VENEUX FC 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule N du 08/03/25

Lecture du courriel du club de GATINAIS VAL DE LOING FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29242090 LOING FCI 40 – COUBERT FC 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 09/03/25

Lecture du courriel du club de COUBERT FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

SAVIGNY LE TEMPLE FC

Lecture du courriel du club de SAVIGNY LE TEMPLE FC avisant du forfait Général de son équipe critérium ESPOIRS U12 Poule K

***La Commission enregistre le forfait général**

SAVIGNY LE TEMPLE FC

Lecture du courriel du club de SAVIGNY LE TEMPLE FC avisant du forfait Général de son équipe critérium ESPOIRS U13 Poule K

*La Commission enregistre le forfait général

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
SAVIGNY LE TEMPLE	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule K	22 €
SAVIGNY LE TEMPLE	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule K	22 €
BAGNEAUX NSP 1	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule L	22 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 1^{er} et 2 mars 2025

MATCH 30089560 CHAMPS S/MARNE 1 – US TORCY 1 COUPE 77 U18F du 01/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de CHAMPS S/MARNE pour disputer la rencontre le 12/03/25 à 19H30 au lieu du 04/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 8 et 9 mars 2025

MATCH 29909832 FONTENAY TRESIGNY 1 – LESIGNY USC 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule AB du 08/03/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de FONTENAY TRESIGNY pour disputer la rencontre le 15/03/25 au lieu du 08/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29908908 BOISSISE PRINGY US 1 – CESSON VSD 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule P du 08/03/25

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations de CESSON VSD

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29906053 JOUY YVRON 1 – ALLIANCE 77 1CRITERIUM ESPOIR U13 Poule R du 08/03/25

Demande de modification de date par courrier du club de l'ALLIANCE 77 pour disputer la rencontre le 12/04/25 au lieu du 08/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 28922083 NOISIEL FA 1 – VAL D'EUROPE FC 1 SENIORS D1 FUTSAL du 08/03/25

Lecture du courriel de la Marie de NOISIEL

Le gymnase n'étant pas disponible à 18H00 en raison d'une compétition de basket, la rencontre aura lieu le même jour à 19H15 au lieu de 18H00

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29616916 BS ACADEMY 2 – FUTSAL MRT 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 08/03/25

Suite à l'indisponibilité du gymnase, cette rencontre est reportée le samedi 10 mai 2025 à 21H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES

TIRAGE COUPE 77 SENIORS FEMININES – ¼ de finale

Date de jeu le 12/04/2025

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

MATCHS REMIS SANS DATE

Seniors D1 Féminines :

- 29617530 EFPF 2 – Trilport 1 (du 23/11/24) **reporté au 26/04/25**
- 29617739 Mormant 1 – Villeparisis 1 (du 23/11/24) **reporté au 26/04/25**
- 29617740 Pontault UMS 1 – Lieusaint 1 (du 23/11/24) **reporté au 17/05/25**
- 29617748 St Pathus 1 – Lieusaint 1 (du 23/11/24) **reporté au 26/04/25**

Seniors D1 Futsal :

- 28922033 Chessy Academy 1 – Courtry Academie 1 (du 21/09/24) **reporté au 03/05/25**
- 28922046 Courtry Academie 1 – Val d'Europe (du 10/11/24) **reporté au 20/04/25**
- 28922062 Val d'Europe - Chessy Academy 1 (du 07/01/25) **reporté au 18/03/25**
- 28922079 Joliot Groom'S 2 – Lieusaint (du 15/02/25) **reporté au 19/04/25**

Seniors D2A Futsal :

- 29616729 Villeparisis 1 – Futsal MRT 2 (du 20/09/24) **reporté au 14/03/25**
- 29616730 Bois le Roi 2 – Croissy 1 (du 20/09/24) **reporté au 16/03/25**
- 29616733 Croissy 1 – Ferte SJ 1 (du 26/09/24) **reporté au 13/03/25**
- 29616737 Bois le Roi 2 – Villeparisis (du 13/10/24) **reporté au 20/04/25**

Seniors D2B Futsal :

- 29616861 Futsal Champbenoist – BS Academy 2 (du 23/09/24) **reporté au 17/03/25**
- 29616862 Avon 2 – Bois le Roi 1 (du 21/09/24) **reporté au 19/03/25**

- **29616864** Sengol 77 3 – Ferté SJ 2 (du 21/09/24) **reporté au 27/04/25**
- **29616867** Ferté SJ 2 – Avon 2 (du 27/09/24) **reporté au 20/04/25**
- **29616868** Bois le Roi 1 - Futsal Champbenoist (du 29/09/24) **reporté au 27/04/25**
- **29616869** BS Academy 2 – Lieusaint 2 (du 27/09/24) **reporté au 19/04/25**
- **29616870** Esp Slt 1 – Futsal MRT 1 (du 28/09/24) **reporté au 29/03/25**
- **29616773** Futsal Champbenoist – Ferte SJ 2 (du 14/10/24) **reporté au 24/03/25**
- **29616881** Futsal Champbenoist – Esp Slt 1 (du 18/11/24) **reporté au 14/04/25**

Prochaine réunion le mardi 18 mars 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 06 mars 2025

Présidence : Olivier FREMIOT

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présent : Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : André ANTONINI - Marcel CULEDDU

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Coupes 77 & Comité

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Dossier transmis par la Commission Reg. du Statuts des Educateurs

COUPES 77 ET COMITE

Voir annexe

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29236379	01/03/25	U14	D3B	VAL DE France 22	MAGNY FC 23
28911598	02/03/25	VETERANS	D2B	COULOMMIERS 31	ST THIBAULT 31
29268260	02/03/25	VETERANS	D4C	ENT USC LCR ASLE 31	ALLIANCE 32
28246755	02/03/25	SENIORS	D3A	ST PATHUS 1	QUINCY V. 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
53121370	15/02/25	U14 Cp Seine et marne	CHAMPS AS 21	MELUN FC 22
Score transmis par l'arbitre officiel et le club de Melun FC 1-1 (1 tab 3), La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant CHAMPS AS, pour en attribuer le gain à l'équipe de MELUN FC (1 but) qualifiée pour le tour suivant				

PROBLEMES FMI/SCORES

30173303	08/02/25	U15	Niveau 2 – A	MAGNY 1	MOUROUX 1
Courriel du club de MAGNY en date du 20/02/25, indiquant à la Commission du problème survenue empêchant le transfert de la FMI. Considérant que le club de MAGNY, indique que l'équipe de Magny a remporté la rencontre sur le score de 5 buts à 1 Considérant que le club de MAGNY transmet également les éléments suivants, liste des joueurs, nom/prénom de l'arbitre, nom/prénom de l'arbitre assistant et nom/prénom du délégué, Considérant que le club de Mouroux a transmis les éléments ci-après, liste des joueurs, nom/prénom de l'arbitre assistant et nom/prénom du délégué. Considérant l'absence d'information concernant le score de la rencontre. Par ces motifs, la Commission enregistre le résultat à savoir 5 buts à 1 en faveur de Magny.					

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 08 et 09 mars 2025

MATCH 28917878 OL. LOING 21 – ENT.ESP/USBPO 21 U14 D2C du 08/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de OL LOING pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 29234947 LAGNY 23 - COUNTRY ACADEMIE 21 U14 D4A du 08/03/2025

18/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de COUNTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 19/04/2025 au lieu du 08/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LAGNY

MATCH 29236264 MOUROUX 21 – BRIE FC 21 U14 D4B du 08/03/2025

28/02/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUROUX pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 30171781 TORCY 2 – SAVIGNY FC 1 U15 Niveau 1 du 08/03/2025

27/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de TORCY pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 30173306 MOUROUX 1 – CHAMPS AS 1 U15 Niveau 2 Groupe A du 08/03/2025

28/02/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de MOUROUX pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00

MATCH 30173309 COULOMMIERS 1 – CRECY FC 1 U15 Niveau 2 Groupe A du 08/03/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 08/03/2025.

L'équipe de CRECY 1 ayant déjà une rencontre le 22/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 28881268 DAMMARTIN 31 – VAL DE France 31 VETERANS D1 du 09/03/2025

19/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 29261238 COULOMMIERS 31 – CRECY FC 31 VETERANS D2B du 09/03/2025

05/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 09/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRECY FC

MATCH 29261238 COULOMMIERS 32 – CHANGIS 31 VETERANS D4B du 09/03/2025

04/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 09/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHANGIS.

05/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 09/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHANGIS.

MATCH 29258107 LE PIN 35 – MITRY OURCQ PTG 35 +45 ANS Gr. A du 09/03/2025

02/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10H30

MATCH 29239934 DAMMARTIN 35 – ST THIBAULT 35 +45 ANS Gr. A du 09/03/2025

03/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST THIBAULT

MATCH 29240852 COLLEGIEN 35 – PONTAULT UMS 35 +45 ANS Gr. C du 09/03/2025

05/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10H30

MATCH 28914251 ROISSY US 22 – GRETZ T. 22 U16 D2B du 09/03/2025

03/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY US** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 12H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 29272368 VAL D'EUROPE 22 – COULOMMIERS 21 U16 D3B du 09/03/2025

20/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 09/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL D'EUROPE

MATCH 29273545 FERTE S/J 21 – BUSSY FC 23 U16 D3C du 09/03/2025

04/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FERTE S/J** pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H30

MATCH 28246763 ESBLY 1 – VILLENY 1 SENIORS D3A du 09/03/2025

04/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **ESBLY** pour disputer la rencontre sur les installations de VILLENY au lieu de ESBLY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VILLENY

MATCH 28247780 MORET VENEUX 2 – PONTIERRY 2 SENIORS D3F du 09/03/2025

25/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 à 13h30 au lieu du 09/03/2025 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

MATCH 29222688 FONTAINEBLEAU 2 – BOCAGES 1 SENIORS D4C du 09/03/2025

19/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOCAGES** pour disputer la rencontre sur les installations de EGREVILLE au lieu de FONTAINEBLEAU

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29236349 BUCCEENNE 21 – CRECY FC 23 1 U14 D4B du 15/03/2025

18/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUCCEENNE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

04/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

29/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

MATCH 28914260 VAL D'EUROPE 21 – BUSSY FC 22 U16 D2B du 16/03/2025

01/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12h30

MATCH 28247329 CRECY 2 – FERRIERES 1 SENIORS D3C du 16/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28247330 COLLEGIEN 1 – NANTEUIL 2 SENIORS D3C du 16/03/2025

05/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre à 15H45 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H45

Week-end du 22 et 23 mars 2025

MATCH 53121740 NANTEUIL 5 – NUSO FOOT 5 COUPE COMITE CDM du 23/03/2025

04/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NUSO FOOT** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANTEUIL

MATCH 29261328 NUSO FOOT 31 – HERICY 32 VETERANS D4D du 23/03/2025

13/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **NUSO FOOT** pour disputer la rencontre sur les installations de VULAINES au lieu de VOULX

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE HERICY

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28917886 OL. LOING 21 – MORET-VENEUX 21 U14 D2C du 29/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28911632 LOGNES 31 – ST THIBAUT FC 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

25/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

ACCORD DU CLUB DE ST THIBAUT

ACCORD DE LA COMMISSION pour le 06/04/2025, sous réserve de la modification de date de la rencontre +45 ANS du 06/04/2025

(A défaut d'accord, la rencontre Vétérans restera à la date initiale)

MATCH 28912413 VAL DE FRANCE 32 – MAGNY 31 VETERANS D3A du 30/03/2025

02/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 29253553 FC MONTHYON 31 – CHELLES 32 VETERANS D4A du 30/03/2025

17/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTHYON

MATCH 29253555 VILLEPARISIS 32 – COUNTRY F 32 VETERANS D4A du 30/03/2025

25/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COUNTRY F

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

Week-end du 05 et 06 avril 2025

MATCH 28917894 MONTEREAU 21 – OL. LOING 21 U14 D2C du 05/04/2025

04/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 à 14H00 au lieu du 05/04/2025 à 15H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE OL. LOING

MATCH 29260995 LOGNES 35 – FC COSMO 35 +45 ANS Gr. B du 06/04/2025

25/02/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 17/04/2025 à 20h30 au lieu du 06/04/2025 à 9h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO

MATCH 28239159 VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 2 SENIORS D1 du 06/04/2025

23/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

Week-end du 12 et 13 avril 2025

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28247043 AS REBAIS 1 – FC COSMO 2 SENIORS D3B du 13/04/2025

06/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de ASR pour disputer la rencontre sur les installations du FC COSMO au lieu de REBAIS

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025

Match reporté du 23/02/2025 reporté au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09H15

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29272748 BOMBONNAISE 21 –HERICY 21 U16 D3C du 27/04/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de BOMBON, informant la Commission de la fermeture de l'installation les 26 et 27 avril 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive.

La Commission demande au club de BOMBONNAISE de lui transmettre au plus tard le 10/04/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de JOUARRE pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente

peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... **Match 28281713**

**Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21
U14 D1 du 09/11/24**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction restante (1/2) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025

Considérant que le club de **MCG** souhaite organiser la rencontre en référence au stade de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Considérant que la municipalité de AULNAY SOUS BOIS a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler le 08/03/2025 à 16h00 sur le terrain synthétique stade de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 08/03/2025 à 16h00 stade de la Rose des Vents – terrain synthétique à AULNAY SOUS BOIS.

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matches de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif

Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction restante (1/2) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025

~~Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 08 mars 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE~~

~~Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumis pour accord au club de FONTAINEBLEAU~~

~~Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmise~~

~~Par ces motifs, la Commission demande au club de FONTAINEBLEAU de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 06/03/2025~~

~~Dossier en cours d'examen~~

~~Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le dimanche 9 mars 2025 à (*horaire à définir) au Complexe Sportifs des Bruyeres à NANTEUIL LES MEAUX.~~

~~Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmise~~

***si terrain synthétique 14h30 (match U16 à 12h30 et Seniors à 16h30)**

***si terrain en herbe 14h00 horaire par défaut**

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de CHAMPS AS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2025

« ... Match 28246960

Champs AS 1 – Pontault UMS 2

Seniors D3B du 15/12/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger :

(.../...)

une suspension d'UN (1) match ferme de terrain à l'équipe de Champs pour envahissement de terrain en vertu des articles 2.1b, chapitres 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football.... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **CHAMPS AS** que la sanction (0/1) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• CHAMPS AS 1 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B DU 09/03/2025

Considérant que le club de **CHAMPS AS** souhaite organiser la rencontre en référence sur les installations du club de VILLEPARISIS

Considérant que le club de VILLEPARISIS a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler le 09/03/2025 à 15h00 sur le terrain synthétique – Marcel Quenard stade des Petits Marais à VILLEPARISIS.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 09/03/2025 à 15h00 stade des Petits Marais – terrain synthétique – Marcel Quenard à VILLEPARISIS.

La Commission demande au club de **CHAMPS AS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **CHAMPS AS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **CHAMPS AS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Dossier transmis par la Commission Régionale du Statuts des Educateurs et Entraîneurs de Football

Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 29 janvier 2025

« ...SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U18 D1 Départemental 1.

District 77

Club toujours en infraction à l'issue du délai :

La Commission informe le club ci-dessous qu'il a dépassé le délai prévu à l'article 11.3.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (la date butoir était le 10/01/2025) :

NANTEUIL LES MEAUX AS 515916 - Educateur non désigné

Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :

« Les clubs disputant le Championnat Seniors de Régional 1 et Régional 2 ont pour régulariser leur situation un délai de trente jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat. Ce délai est de 60 jours pour les autres Championnats visés à l'alinéa 3.1 ci-dessus.

Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous. »

En conséquence, suite aux relances du 18/09, 09/10, 22/10, 17/12, 23/12, 07/01 et 23/01, la Commission décide qu'il soit fait application de la sanction sportive conformément aux prescriptions de l'article 11.3.4.

La Commission transmet à la Commission compétente du District concerné pour application de la sanction sportive.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F ... »

La Commission,

En application de la décision notifié ci-dessus,

Considérant que la sanction sportive s'applique aux rencontres disputées après expiration du délai, le 10/01/2025 et la date de la Commission, le 29/01/2025.

Par ces motifs la Commission applique la sanction sportive, à savoir 1 point de pénalité pour chacune des rencontres disputées par l'équipe U18 D1 de Nanteuil 21, entre le 10/01/2025 et le 29/01/2025.

*12/01/2025 Nanteuil 21 – Savigny FC 21

*19/01/2025 Roissy 21 – Nanteuil 21

*26/01/2025 Nanteuil 21 – Bussy FC 21



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

ANNEXE PV

COUPES 77 ET COMITE

<u>Coupe 77 U15</u>		
Tour 2	1/8^e de Finale	Samedi 01/03/2025 (Date limite le 22/03/2025)
E	22/03/2025 - Mouroux 1 – Meaux CS 2	
Tour 3	1/4 de Finale	Samedi 12/04/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Champs AS 1 – Crecy FC 1	
2	Montereau 1 – Bussy FC 1	
3	12/04/2025 - Si Meaux CS 2 – Vaires 1 26/04/2025 - si Mouroux 1 – Vaires 1	
4	Torcy 2 – Melun FC 2	
Tour 4	1/2 Finale	Samedi 10/05/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

<u>Coupe Seine et Marne U14</u>		
Tour 1	Cadragage ¼ de finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
A	22/03/2025 – Bussy 21 - Dammarie FC 21	
C	22/03/2025 - Meaux CS 21 – Torcy 22	
Tour 2	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	12/04/2025 - Bussy 21 ou Dammarie FC 21 – Fontainebleau 21	
2	12/04/2025 - Meaux CS 21 ou Torcy 22 – Torcy 21	
3	Vaires 1 – Senart M. 21	
4	Melun FC 22 – Melun FC 21	
Tour 3	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

<u>Coupe Comité U14</u>		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
C	22/03/2025 -Gretz T.22 –Mormant 22	
F	22/03/2025 - Torcy 24- Dammarie FC 22	
G	22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Marolles 21 – CPSP 21	
2	12/04/2025 - Gretz T.22 ou Mormant 22 – Pontault UMS 22	
3	12/04/2025 - Ozoir 21 – si Torcy 24 19/04/2025 - Ozoir 21 – si Dammarie FC 22	
4	26/04/2025 - Si MCG 22 – Courtry Academie 21 Sans date Si Mouroux 21 – Courtry Academie 21	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U14		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
B	22/03/2025 - Meaux CS 22 – Pontault UMS 21	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	12/04/2025 - Val d'Europe 21 – Meaux CS 22 ou Pontault UMS 21	
2	Torcy 23 – MCG 21	
3	26/04/2025 - Magny 21 – Roissy US 21	
4	Crecy FC 21 – Val de France	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité CDM		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	FC Musclé 5 – Crisenoy 5	
2	Nanteuil 5 – Nuso Foot 5	
3	Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5	
4	Bucceenne 5 – Vaux Rochette 5	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 CDM		
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Snie Fc 5– Hericy 5	
2	St Thibault 6– Thorigny 5	
3	Ponthierry 5– Lagny 5	
4	20/04/2025 - Crecy 5 – Lieusaint 5	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	23/03/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 - Bois le Roi 32 –si Lesigny 32 27/04/2025 - Bois le Roi 32 – si Dammarie City 31	
2	Fontenay T. 32 – Mormant FC 32	
3	Gatinais VL 31– Vaux Rochette 31	
4	Sans date - Cesson VSD 31 – Val de l'Yerres 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
F	Commission – Dammartin 31 – FC Brie Est 31	
G	23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31	
H	23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 -Chelles 31 – Ponthierry 31	
2	27/04/2025 Claye S. 31– Lognes 31	
3	27/04/2025 - Mormant FC 31 – Dammartin 31 ou FC Brie Est 31	
4	20/04/2025 - Si Brie Nord 31 – Villeparisis 31	
	Sans date Si Brie Nord 31 - FC Cosmo 31ou Bussy 31 - Villeparisis 31 ou FC Cosmo 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité +45 ANS		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Ferrieres 35 – Combs 35	
2	20/04/2025 - St Thibault FC 35– Villeparisis 35	
3	23/03/2025 - Mitry Ourcq Ptg 35 –Vaux Rochette 35	
4	20/04/2025 - Savigny FC 35 – Everly 35	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 +45 ANS		
Tour 3	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
C	23/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35	
E	23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35	
H	Sans Date – MCG 35 – Nandy FC 35	
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Combs 36 – Bagneaux N. 35	
2	20/04/2025 - Si Villenoy 35 – Claye S. 36	
	Sans date Si Varennes 35– Claye S. 36	
3	27/04/25 si Val d'Europe 35– St Mard 35	
	Sans date si Brie des Morins 35 – St Mard 35	
4	Sans date Crecy 35– MCG 35 ou Nandy FC 35	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U16		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	Sans date – Chatelet 21 – Dammarie FC 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 - Mormant 21– Dammarie FC 22 ou Chatelet 21	
2	Combs 21 – Champs AS 21	
3	Bagneaux N. 21– Villeparisis 22	
4	Sans date - MCG 21 – Servon 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U16		
Tour 5	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21	
C	23/03/2025 - Dammarie FC 21 – Nandy FC 21	
Tour 6	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 si Meaux CS 22– Gretz T. 21 Sans date si Ent.Usbpo/Espb 21– Gretz T. 21	
2	27/04/2025 - Dammarie FC 21 ou Nandy FC 21– Vaires 22	
3	Bussy 22– Pontault UMS 21	
4	Fontainebleau 21– Melun FC 22	
Tour 7	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U18		
Tour 2	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	23/03/2025– Presles 21 – Crecy 21	
C	16/03/2025 – Lagny 21 – CPSP 22	
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Presles 21 ou Crecy 21– Othis 21	
2	06/04/2025 si Lagny 21– Montereau 22 20/04/2025 si CPSP 22 – Montereau 22	
4	20/04/2025 - Lieusaint 22 – Ent.Plaine F/Claye 23	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Ol.Loing 21 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U18		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
G	23/03/2025 Meaux CS 22 – Claye S. 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Val d'Europe 21– Val de France 21	
2	Chelles 21 – Briard 21	
3	Vaires 21– Savigny FC 21	
4	27/04/2025 - Meaux CS 22 ou Claye S. 22 – Montereau 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Seniors		
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 Nanteuil 2 – Cesson VSD 2	
2	Montereau 2 –Courtry Academie 2	
3	Sans date - Lognes 2 –Emerainville 1	
4	20/04/2025 - Courtry F. 1– Pontault Port. 2	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Seniors		
Tour 4	<u>1/8 de Finale</u>	<u>Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)</u>
D	02/03/2025 – Roissy 1 – MCG 2	
Tour 5	<u>1/4 de Finale</u>	<u>Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)</u>
1	Brie FC 1 – Lognes 1	
2	Val de France 1– Roissy 1 ou MCG 2	
3	Villeparisis 1 – Montereau 1	
4	Claye S. 3 – Vaires 1	
Tour 6	<u>1/2 Finale</u>	<u>Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)</u>
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 06 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDES DE MODIFICATION :

LISTES EXCELLENCE

U10

UMS PONTAULT – 1 changement

US VAIRES – 1 changement

U11

SAVIGNY LE TEMPLE FC – 3 changements

MELUN FC – 2 changements

US VAIRES – 1 changement

U12

GRETZ TOURNAN SC – 2 changements

US TORCY – 1 changement

LISTES ESPOIRS

U10/U11

SERVON 1 – 1 changement

CESSON 12 – 2 changements

CESSON 13 – 1 changements

CONGISSOIS 1 – 2 changements

U12/U13

US QUINCY VOISINS – 1 changement

GRETZ TOURNAN SC 2 – 3 changements

US VAIRES 14 – 3 changements

Les changements sont validés

Agenda Technique

FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U14-U19	1^{er} jour 11/03/2025 2^{ème} jour 08/04/2025	A PROVINS	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	20	1
CFI U10-U13	1^{er} jour 28/03/2025 2^{ème} jour 29/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	12	12
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY	0	8

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Agenda Technique

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	0	24
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/03/2025	LE MEE S/SEINE	12	12
Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	0	24

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	12	12
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	1	23



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 08 MARS 2025

Club recevant	BRIE FC		BRIE NORD		MEAUX	
	BRIE FC	3	BRIE NORD	5	MEAUX	7
	MOUSSY	1	ST PATHUS	3	COURTRY ACADEMY	3
	OTHIS	3	COURTRY FOOTBALL	5	FERTE SOUS JOUARRE	4
	CONGISSOIS	1	CHAUCONIN	2		
	ST MARD	3				
		11		15		14

Club recevant	VILLENOY		ANNET		FERRIERES	
	VILLENOY	3	ANNET	3	FERRIERES	4
	TRILPORT	4	CHELLES	4	CLAYE	6
	MONTHYON	1	TORCY	4	EMMERAINVILLE	2
	MAGNY	2				
		10		11		12

Club recevant	LE PIN		THORIGNY		COLLEGIEN	
	LE PIN	2	THORIGNY	2	COLLEGIEN	4
	CHELLES	5	PLAINE France	2	NANTEUIL	3
	TORCY	4	BUSSY	6	MITRY	4
			NOISIEL FA	5	LOGNES	5
		11		15		16

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		COULOMMIERS	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	COULOMMIERS	3
	DAMMARTIN	8	VILLEPARISIS	5	REBAIS	2
	AS CHAMPS	2	PORTUGAIS PONTAULT	4	POMMEUSE	3
			VAIRES	6	BUCEENNE	2
					BRIE EST	1
		15		17		11

Club recevant	CRECY		AFPO		BREUILLOISE	
	CRECY	4	AFPO	3	BREUILLOISE	2
	VAL D'EUROPE	8	QUINCY	6	VILLEPARISIS	5
	JOUARRE	2	CHANGIS	1	ESBLY	2
	MOUROUX	2			COSMO	1
		16		10		10

Club recevant	CHAMPS FFC (FUTSAL)					
	CHAMPS FFC	6				
	VAL DE France	6				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 08/03/2025

Club recevant	OZOIR (U6)		COMBS (U6)		GRETZ TOURNAN	
	OZOIR U6	3	COMBS U6	2	GRETZ TOURNAN U7	3
	LIEUSAINTE U6	2	GRETZ TOURNAN U6	1	ROISSY U7	4
	ROISSY U6	2	VERNEUIL	1	PONTAULT UMS U7	4
			PONTAULT UMS U6	4	MARLES	2
			PRESLES	2		
		7		10		13

Club recevant	SERVON		LESIGNY		LIEUSAINTE	
	SERVON	3	LESIGNY	3	LIEUSAINTE U7	4
	CHEVRY	3	BRIARD U7	3	GUIGNES	4
	COMBS U7	2	VAL DE L'YERRES	2	OZOUER LE VOULGIS	2
			OZOIR U7	4	FONTENAY TRESIGNY	2
		8		12		12

Club recevant	PONTHIERRY (U6) - 14H		MORMANT (U6) - 13H30		NANDY (U6) - 14H	
	PONTHIERRY	2	MORMANT	2	NANDY	3
	CESSON	3	MELUN	3	DAMMARIE	3
	SAVIGNY	2	LE MEE	2	USBPO	3
	LE CHATELET	2	BOMBON	1	NANDY FEMININE	1
		9		8		10

Club recevant	PONTHIERRY (U7) - 14H		MORMANT (U7) - 13H30		NANDY (U7) - 14H	
	PONTHIERRY	2	MORMANT	2	NANDY	3
	MELUN	2	MELUN	3	DAMMARIE	4
	SAVIGNY	2	BOMBON	1	CESSON	3
	LE MEE	2	MOISSY	2		
		8		8		10

Club recevant	USBPO (U7) - 14H		OLYMPIQUE DU LOING		CHAMPAGNE	
	USBPO	3	OLYMPIQUE DU LOING	4	CHAMPAGNE	4
	LE MEE	2	HVS	1	AVON	3
	VAUX	3	BOIS LE ROI	2	RCPF	4
			PAYS BIERES	1	LA FORET	1
			MORET-VEUX	3	AMICALE BOCAGE	2
			GATINAIS	3		
		8		14		14

Club recevant	LONGUEVILLE		GRANDE PAROISSE		VARENNES	
	LONGUEVILLE	1	GRANDE PAROISSE	2	VARENNES	4
JOUY YVRON	1	MONTEREAU	5	MAROLLES	2	
NANGIS	3	PROVINS	2	PROVINS	2	
BRAY	1			ST GERMAIN LAVAL	1	
	6		9		9	

Club recevant						
	0		0		0	



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 08 MARS 2025

Club recevant	ST MARD		CHAMPS FFC		MONTHYON	
	ST MARD	3	CHAMPS FFC	7	MONTHYON	2
	COURTRY ACADEMY	3	VAL D'EUROPE	5	LOGNES	5
	CHAUCONIN	3			NANTEUIL	3
	CHELLES	3				
		12		12		10

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	THORIGNY	2	VAL DE France	4	ST PATHUS	3
	PLAINE DE France	2	AFPO	4	CONGISSOIS	1
	BREUILLOISE	4			BRIE NORD	4
		12		12		14

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		TORCY	
	VILLEPARISIS	6	LOGNES	5	TORCY	3
	FERRIERES	6	BRIE FC	6	VAL DE France	4
			EMERAINVILLE	1	MEAUX	5
		12		12		12

Club recevant	QUINCY		CHANGIS		AS CHAMPS	
	QUINCY	6	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	ST THIBAULT	3	JOUARRE	4	MOUROUX	2
	COSMO	2	DAMMARTIN	4	ANNET	2
	BRIE EST	1	POMMEUSE	2	BUCEENNE	4
					LE PIN	2
		12		12		12

Club recevant	CHELLES		TRILPORT		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	4	TRILPORT	4	FERTE/JOUARRE	5
	NOISIEL FA	4	VILLENNOY	2	REBAIS	3
	PONTAULT PORTUGAIS	4	LAGNY	6	CRECY	4
		12		12		12

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		BUSSY	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	3	BUSSY	4
	MAGNY	3	ESBLY	2	MEAUX	4
	COULOMMIERS	4	COURTRY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
			COLLEGIEN	3		
		12		12		12



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 08/03/2025

Club recevant	FONTENAY TRESIGNY		PRESLES		UMS PONTAULT	
	COMBS U9	2	PRESLES	3	UMS PONTAULT U9	4
	VAL DE L'YERRES	3	OZOIR U8	3	LIEUSAINT	4
	FONTENAY TRESIGNY	3	COMBS U8	2	OZOIR U9	2
			PONTAULT UMS U8	4	ROISSY U9	2
		8		12		12

Club recevant	SERVON		OZOUER LE VOULGIS		GUIGNES	
	SERVON	3	GRETZ TOURNAN U8	4	GUIGNES	4
	LESIGNY	2	CHEVRY	3	GRETZ TOURNAN U9	2
	BRIARD U9	3	BRIARD U8	3	MARLES	3
	ROISSY U8	4	OZOUER LE VOULGIS	2	VERNEUIL	1
		12		12		10

Club recevant	CESSON (U8) - 14H30		MELUN (U8) - 14H30		VAUX (U8) -14H	
	CESSON	4	MELUN	4	VAUX	3
	SAVIGNY	2	PONTHIERRY	3	MORMANT	3
	LE CHATELET	1	BOMBON	1	USBPO	2
	NANDY	2				
	NANDY FEMININE	1				
		10		8		8

Club recevant	LE MEE (U8) - 14H30		DAMMARIE (U9) - 14H		MELUN (U9) - 14H30	
	LE MEE	4	DAMMARIE	2	MELUN	3
	DAMMARIE	3	BOMBON	1	PONTHIERRY	3
	MOISSY	3	CESSON	2	LE MEE	4
			MOISSY	3	USBPO	2
			SAVIGNY	2		
			VAUX	2		
			LE CHATELET	2		
		10		14		12

Club recevant	GATINAIS		PAYS BIERES		FONTAINEBLEAU	
	GATINAIS	3	PAYS BIERES	3	RCPF	3
	HVS	2	AVON	3	CHAMPAGNE	4
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3	BOIS LE ROI	4	OLYMPIQUE DU LOING U8	4
	AMICALE BOCAGE	2	MORET VENEUX	3	LA FORET	1
		10		13		12

Club recevant	LONGUEVILLE		GRANDE PAROISSE		VARENNES	
	LONGUEVILLE	3	GRANDE PAROISSE	2	VARENNES	4
JOUY YVRON	2	MONTEREAU	5	MAROLLES	3	
NANGIS	3	PROVINS	3	PROVINS	2	
BRAY	1	ARC EN CIEL	2	ST GERMAIN LAVAL	1	
GOUAIX	3					
	12		12		10	

Club recevant						
	0		0		0	



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 15 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		CHELLES		VILLEPARISIS	
	DAMMARTIN	8	CHELLES	9	VILLEPARISIS	5
	VILLENNOY	3	COURTRY FOOTBALL	5	LAGNY	5
	BRIE FC	3	LE PIN	2		
	PLAINE France	2				
		16		16		10

Club recevant	VILLEPARISIS		BUSSY		MITRY	
	VILLEPARISIS	5	BUSSY	6	MITRY	4
	BRIE NORD	5	MEAUX	7	ST MARD	3
			THORIGNY	2	AS CHAMPS	2
					NOISIEL FA	5
		10		15		14

Club recevant	CHAMPS FFC		LOGNES		VAIRES	
	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5	VAIRES	6
	BREUILLOISE	2	MAGNY	2	FERRIERES	4
	ESBLY	2	ST THIBAUT	2	COLLEGIEN	4
	CRECY	4	PORTUGAIS PONTAULT	4		
		14		13		14

Club recevant	VAL DE FRANCE		VAL D EUROPE		COULOMMIERS	
	VAL DE France	6	VAL D'EUROPE	8	COULOMMIERS	3
	TORCY	4	REBAIS	2	TRILPORT	4
	EMERAINVILLE	2	COURTRY ACADEMY	3	MOUROUX	2
			JOUARRE	2		
		12		15		9

Club recevant	MOUSSY		CHANGIS		QUINCY	
	MOUSSY	1	CHANGIS	1	QUINCY	6
	MONTHYON	1	BUCEENNE	2	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1	COSMO	1	FERTE SOUS JOUARRE	4
	ST PATHUS	3	NANTEUIL	3	AFPO	3
	CHAUCONIN	2	POMMEUSE	3		
		8		10		14

Club recevant	CLAYE					
	CLAYE	6				
	OTHIS	3				
	ANNET	3				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 15/03/2025

Club recevant	LE MEE (U6) - 14H30		MOISSY (U6) - 14H		MOISSY (U7) - 14H	
	LE MEE	4	MOISSY	3	MOISSY	4
	CESSON	3	SAVIGNY	2	MELUN	5
	MELUN	3	PONTHIERRY	1	MORMANT	2
	USBPO	2	NANDY	3	SAVIGNY	2
	LE CHATELET	2	DAMMARIE	3		
			MORMANT	2		
		14		14		13

Club recevant	PONTHIERRY (U7) - 14H		BOMBON (U7) - 14H		AVON	
	PONTHIERRY	2	BOMBON	2	AVON	3
	LE MEE	2	LE MEE	3	GATINAIS	3
	CESSON	3	VAUX	3	CHAMPAGNE	4
	DAMMARIE	4	NANDY	3	HVS	1
	USBPO	3			AMICALE BOCAGE	2
					LA FORET	1
		14		11		14

Club recevant	MORET VENEUX		JOUY YVRON		ST GERMAIN LAVAL	
	MORET VENEUX	3	JOUY YVRON	1	ST GERMAIN LAVAL	1
	RCPF	4	PROVINS	3	GRANDE PAROISSE	2
	BOIS LE ROI	2	MAROLLES	2	VARENNES	4
	OLYMPIQUE DU LOING	4	LONGUEVILLE	1		
	PAYS BIERES	1	BRAY	1		
		14		8		7

Club recevant	NANGIS					
	NANGIS	3				
	PROVINS	1				
	MONTEREAU	5				
		9		0		0

Club recevant						
		0		0		0



FILLOFOOT U6F-U7F

MEAUX

SAMEDI 15/03/2025

Horaires	MEAUX		
MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ	
LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1	
ENT FEMININE SUD S&M 2			



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 22 MARS 2025

Club recevant	VILLEPARISIS		VILLEPARISIS		BUSSY	
	VILLEPARISIS	5	VILLEPARISIS	5	BUSSY	4
	LOGNES	5	LOGNES	5	ST PATHUS	3
					MEAUX	5
		10		10		12

Club recevant	MOUSSY		PONTAULT PORTUGAIS		FERRIERES	
	MOUSSY	1	PONTAULT PORTUGAIS	4	FERRIERES	6
	CHELLES	4	VAIRES	5	FERTE SOUS JOUARRE	5
	CLAYE	6	CHELLES	3	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1				
		12		12		12

Club recevant	BRIE FC		ANNET		CRECY	
	BRIE FC	6	ANNET	2	CRECY	4
	MEAUX	4	AS CHAMPS	2	POMMEUSE	2
	VAL DE France	4	OTHIS	4	CHANGIS	2
			NOISIEL FA	3	AFPO	4
		14		11		12

Club recevant	TRILPORT		VAL D EUROPE		THORIGNY	
	TRILPORT	4	VAL D'EUROPE	5	THORIGNY	2
	MAGNY	3	NANTEUIL	3	VAL D'EUROPE	5
	COSMO	2	BRIE NORD	4	PLAINE DE France	2
	TORCY	3			VILLENNOY	2
		12		12		11

Club recevant	QUINCY		ST THIBAULT		LAGNY	
	QUINCY	6	ST THIBAULT	3	LAGNY	6
	BUCEENNE	4	MONTHYON	2	COURTRY FOOTBALL	4
	ST MARD	3	DAMMARTIN	4	DAMMARTIN	4
			CHAUCONIN	3		
		13		12		14

Club recevant	REBAIS		CHAMPS FFC		LE PIN	
	REBAIS	3	CHAMPS FFC	7	LE PIN	2
	MOUROUX	2	MITRY	4	COLLEGIEN	3
	JOUARRE	4	EMERAINVILLE	1	NOISIEL FA	4
	ESBLY	2			COURTRY ACADEMY	3
		11		12		12

Club recevant	BREUILLOISE					
	BREUILLOISE	4				
	VAL DE France	4				
	COULOMMIERS	4				
		12		0		0



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		ESBLY		FERRIERES	
	DAMMARTIN	8	ESBLY	2	FERRIERES	4
	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	4	BUSSY	6
			MOUROUX	2	PORTUGAIS PONTAULT	4
			TORCY	4		
		14		12		14

Club recevant	THORIGNY		CRECY		VAL DE France	
	THORIGNY	2	CRECY	4	VAL DE France	6
	VAIRES	6	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5
	BREUILLOISE	2	REBAIS	2	BRIE EST	1
	AS CHAMPS	2			COSMO	1
		12		12		13

Club recevant	SAINT PATHUS		JOUARRE		MAGNY	
	ST PATHUS	3	JOUARRE	2	MAGNY	2
	VILLEPARISIS	5	MEAUX	7	TORCY	4
	MITRY	4	BRIE NORD	5	POMMEUSE	3
					EMERAINVILLE	2
		12		14		11

Club recevant	COULOMMIERS		VILLENY		COLLEGIEN	
	COULOMMIERS	3	VILLENY	3	COLLEGIEN	4
	FERTE SOUS JOUARRE	4	OTHIS	3	VILLEPARISIS	5
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	NANTEUIL	3
	BUCEENNE	2	MONTHYON	1		
			CHANGIS	1		
			AFPO	3		
		15		12		12

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		ANNET	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	ANNET	3
	CHELLES	4	NOISIEL FA	5	TRILPORT	4
	COUNTRY ACADEMY	3	COUNTRY FOOTBALL	5	PLAINE France	2
	CHAUCONIN	2			ST MARD	3
					MOUSSY	1
		14		12		13

Club recevant	VAL D EUROPE					
	VAL D'EUROPE	4				
	CHELLES	5				
	BRIE FC	3				
	LE PIN	2				
		14		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	COLLEGIEN		VILLENOY		NANTEUIL	
	COLLEGIEN	3	VILLENOY	2	NANTEUIL	3
	ESBLY	2	MAGNY	3	CHAUCONIN	3
	MOUROUX	2	AFPO	4	BUSSY	4
	VAL D'EUROPE	5	ST PATHUS	3	LE PIN	2
		12		12		12

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	VAL D'EUROPE	5	BRIE FC	6	FERRIERES	6
	LOGNES	5	ANNET	2		
		14		12		12

Club recevant	BUCEENNE		BRIE NORD		TORCY	
	BUCEENNE	4	BRIE NORD	4	TORCY	3
	FERTE/JOUARRE	5	TRILPORT	4	THORIGNY	2
	COSMO	2	COURTRY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
	BRIE EST	1				
		12		12		9

Club recevant	MEAUX		CHANGIS		AS CHAMPS	
	MEAUX	4	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	CHELLES	4
	JOUARRE	4	COULOMMIERS	4	LAGNY	6
		14		7		12

Club recevant	CHELLES		BREUILLOISE		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	3	BREUILLOISE	4	FERTE/JOUARRE	5
	DAMMARTIN	4	VAL DE France	4	REBAIS	3
	CHAMPS FFC	4	PLAINE DE France	2	MEAUX	5
	MONTHYON	2	EMERAINVILLE	1		
			MOUSSY	1		
		13		12		13

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		POMMEUSE	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	4	POMMEUSE	2
	CRECY	4	LOGNES	5	ST THIBAUT	3
	ST MARD	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL DE France	4
					NOISIEL FA	3
		12		12		12

Club recevant	PONTAULT PORTUGAIS		MEAUX			
	PONTAULT PORTUGAIS	4	MEAUX	5		
	VILLEPARISIS	6	JOUARRE	4		
			CHAMPS FFC	3		
		10		12		0

JOUR DE COUPE U10/U11- 1/2 FINALE
SAMEDI 15/03/2025

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
OTING 2	COMBS LA VILLE 2	CHAMPS ECL 11	SIMPON 1
UMS PONTAULT 2	THORIGNY 1	CHEVRY 3	LE MEE 2
CS COURTRY ACADEMIE 1	NANDY 2	FERTE SOUS JOUARRE 11	MELUN 12
LOGNES 3	GATNAIS 1	MARLES 1	POMMELUSE 1

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
AVON 2	FONTAINEBLEAU 12	AS CHELLES 2	OTDR 12
GOUAUX 1	LA FORET 1	OTRAS 11	LE PIN 11
CESSON 2	CHAMPENDIS 1	VAURES 2	VAL DE LYERRES 2
BOIS LE ROI 2	TONGY 12	GRETZ FOUANMAN 12	CHANGIS 12

DEFI TECHNIQUE - DOUBLE 8

- Poule de 4 :
- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



JOUR DE COUPE U12/U13 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
LESIGNY 1	MOISSY 14	VAUX LA ROCHETTE 12	PONTHIERRY 2
MEAUX 13	BREUILLOISE 1	LONGUEVILLE 2	VAL DE L'YERRES 2
SERVON 3	SERVON 2	PORTUGAIS PONTAULT 11	MONTEREAU 12
HVS 1	QUINCY VOISINS 1	OLYMPIQUE DU LOING 2	MORET VENEUX 2

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
FERRIERES 1	PORTUGAIS PONTAULT 1	MOUSSY 11	COLLEGIEN 1
COULOMMIERS 2	LE MEE 3	GRETZ TOURNAN 2	ROISSY EN BRIE 12
BUSSY 12	DAMMARIE 2	CHAMPS FFC 1	MOUROUX 2
DAMMARTIN 2	POMMEUSE 11	NOISIEL FA 12	

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11- 1/2 FINALE
SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
CLAYE SOUILLY 12	BRIE NORD 12	SERVON 2	PONTAULT UMS 12
CRECY FC 2	BUCEENNE 1	BUSSY 3	CONGISSOIS 1
VILLEPARISIS 3	LESIGNY 11	VAL D'EUROPE 4	VILLEPARISIS 12
PONTAULT UMS 3	MONTHYON 1	CRECY FC 3	BRIE FC 2

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
OLYMPIQUE DU LONG 3	GRETZ TOURNAN 13	VARENNES 12	QUINCY HORNS 2
MONTREAU 13	COURTRY FOOTBALL 2	CESSON 3	GRETZ TOURNAN 4
MORET VENEUX 2	CPS PROVINS 12	AMICALE BOCAGE 1	CLAYE SOUILLY 14
CESSON 13	VERNEUIL L'ETANG 1	PORTUGAIS PONTAULT 12	

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 1 équipes qualifiée par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MELUN 14	MARLÉS 1	CRECY FC 12	COLLEGIEN 2
AVON 2	TRILPORT 12	VAL D'EUROPE 2	NANDY 12
OLYMPIQUE DU LOING 12	ALLIANCE 77 FC 1	COURTRY FOOTBALL 2	AS CHELLES 13
MONTEREAU 13	MONTHYON 1	LIEUSAIN 12	PAYS DE L'OURCQ 3

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
AS CHAMPS 12	AVON 12	PONTHIERRY 13	VAIRES 14
TORCY 13	MAROLLES 1	VARENNES 1	CROUY 1
DAMMARIE 12	BOIS LE ROI 11	OZOUER LE VOULGIS 11	COSMO 1
USBPO 11	PONTHIERRY 12		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE 77 U10 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MORMANT 11	ROISSY EN BRIE 11	LOGNES 11	BRIE FC 11
VAL DE France FOOTBALL 11	CESSON 12	ST PATHUS 11	USM VILLEPARISIS 11
DAMMARIE 12	TORCY 11	FONTAINEBLEAU 11	GRETZ TOURNAN 11
NANGIS 11	UMS PONTAULT 11	JOUARRE FC 11	VAL D'EUROPE 12

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
LE MEE 11	LAGNY 11	CRECY 11	VAL D'EUROPE 11
USBPO 11	DAMMARIE 11	MELUN 11	CPS PROVINS 11
BUSSY 12	VAIRES 11	MEAUX 11	OZOIR 11
MONTEREAU 11	GUIGNES 11	VILLENODY 11	VAIRES 12

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE IDF U11 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MEAUX 1	VAL DE France 1	MONTEREAU 1	MELUN 1
NOISIEL 2	GRETZ TOURNAN 2	UMS PONTAULT 1	TORCY 1
VILLEPARISIS 1	LE MEE 1	FONTAINEBLEAU 1	VAUX LA ROCHETTE 2
GRETZ TOURNAN 1	CHELLES 1	MAGNY 1	COULOMMIERS 1

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
LOGNES 1	VAIRES 1	OZOIR 1	MITRY MORY 1
DAMMARIE 1	SAVIGNY LE TEMPLE 1	VAL D EUROPE 1	ROISSY 1
AC VILLENY 1	VAUX ROCHETTE 1	DAMMARTIN 1	VAL D EUROPE 2
MOISSY 1	USBPO 1	AVON 1	MORMANT 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE IDF U11F - 1/2 DE FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MITRY MORY 1	SENART MOISSY 1	ESPOIR FEMININ 1	VAL D'EUROPE 1	
MEAUX 2	VAIRES 1	MEAUX 1	NANGIS 1	
COMBS LA VILLE 1	EPPF 1	LOGNES 1	LE MEE 1	
GRETZ OZOIR 1	VAUX LA ROCHETTE 1	SENART MOISSY 2	DAMMARTIN 1	

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps



CHALLENGE 77 U12 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
TORCY 11	US VAIRES 11	BRIARD 11	LE MEE 12
VAIRES 12	GRETZ TOURNAN 11	LOGNES 11	OLYMPIQUE DU LOING 11
UMS PONTAULT 11	CRECY 11	OZOIR 12	MOISSY 11
FONTAINEBLEAU 11	CPS PROVINS 12	DAMMARIE 11	FC MELUN 12

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
CS MEAUX 12	USM VILLEPARISIS 11	VAL D'EUROPE 11	FONTAINEBLEAU 12
OZOIR 11	ROISSY EN BRIE 11	CHELLES AS 11	MEAUX 11
FC MELUN 11	LOGNES 12	NANDY 11	LE MEE 11
MOISSY 12	CLAYE SOUILLY 11	TORCY 12	NOISIEL 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



FESTIVAL U13 FOOT - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
SENART MOISSY 1	MONTEREAU 31	VAL DE France 1	COULOMMIERS 31
BUSSY 31	FC MELUN 1	VAIRES 31	CPS PROVINS 1
MAGNY 1	GATINAIS 1	CS MEAUX 31	LOGNES 31
MELUN 31	PONTAULT 31	MELUN 2	CS COUNTRY ACADEMIE 1

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
VAUX ROCHETTE 31	LE MEE 31	TRILPORT 31	TORCY 1
CS MEAUX 1	FONTAINEBLEAU 1	BUSSY 1	DAMMARIE 1
NANDY 1	VAL D EUROPE 31	VAL DE France 31	PAYS DE L'OURCQ 1
ROISSY 31	LONGUEVILLE 1	ST MARD 1	FONTAINEBLEAU 31

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes